

RESEAU 2016

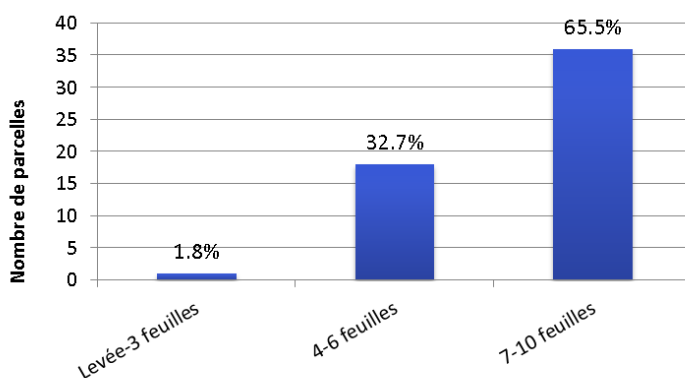
Pour la période du 16 juin au 21 juin (semaine 25), **55 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles a dépassé le **stade 7 feuilles (65%)**. Les parcelles les plus avancées sont au stade 10 feuilles (3 parcelles du 36 et 45).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 25*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 25



PYRALES

Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation des larves de pyrale permet de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, un suivi est réalisé sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

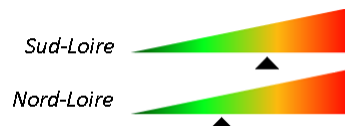
Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **10%** à Saint-Genouph (37)
- **12%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Evolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière pour Ouzouer-le-Marché et début de la chrysalidation pour Saint-Genouph.

Suivi des vols

Le réseau de piégeage des pyrales (par phéromones) en région Centre a complété sa mise en place cette semaine avec la pose des pièges en zone Nord de Loire.



42 pièges ont été relevés cette semaine, pour un total de **59 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 25) :

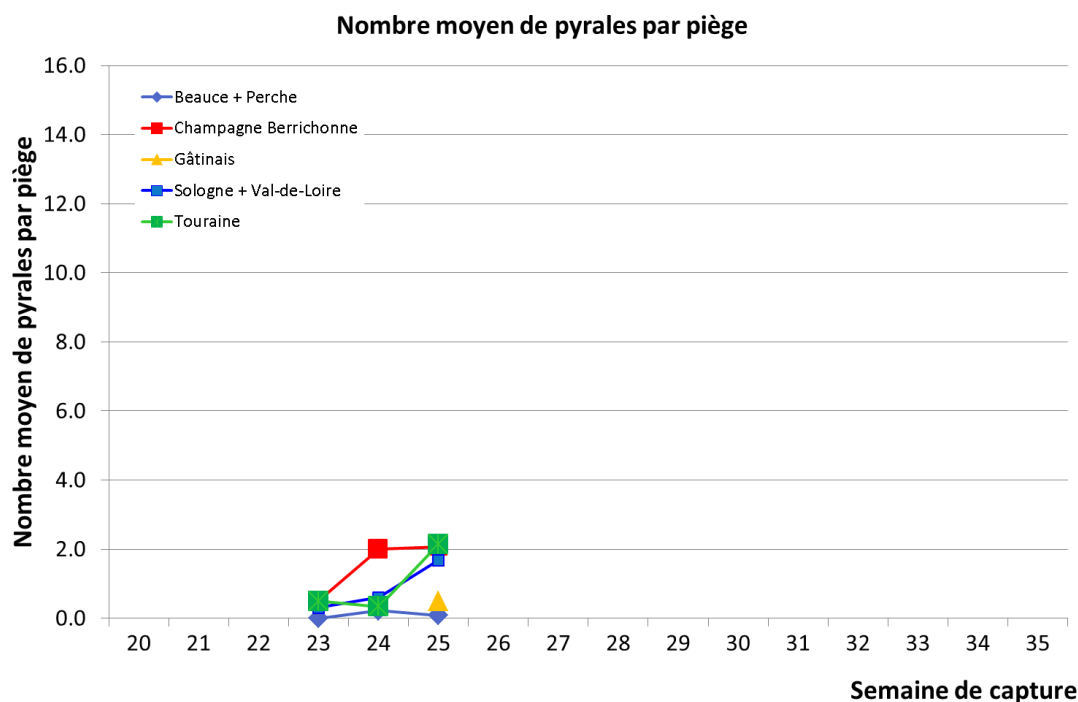
- Champagne Berrichonne : moyenne de 2.1 papillons par piège
- Gâtinais : moyenne de 0.5 papillon par piège
- Touraine : moyenne de 2.1 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 1.6 papillon par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 0.1 papillon par piège (1 papillon à Binas (41) – Piège lumineux)

Papillon de pyrale
Ostrinia nubilalis

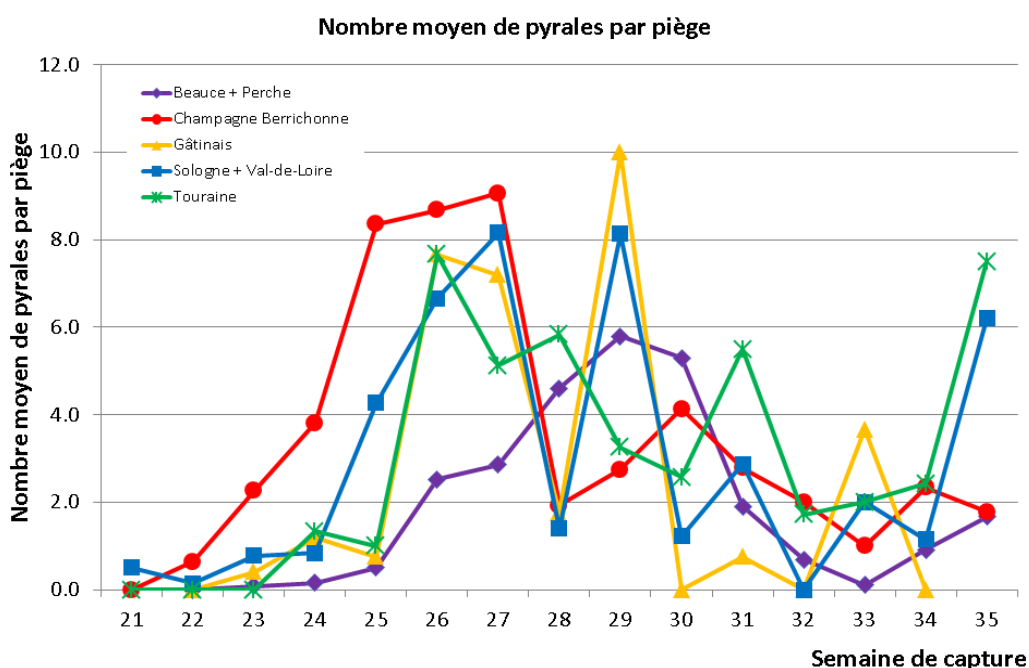


Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

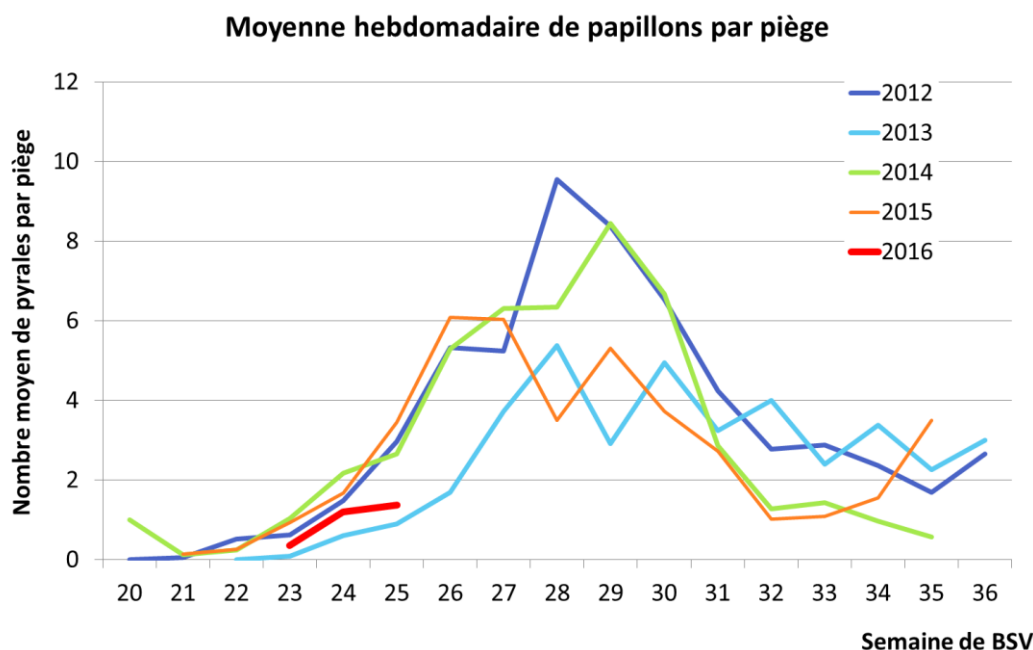
Le vol débute au Sud de la Loire (37, 18 et 36)



Rappel : Evolution du vol en 2015



Cette année, les vols ont démarré avec 3 semaines de retard par rapport à l'année dernière (voir graphique ci-dessous). Pour le moment la moyenne des captures est inférieure aux moyennes des deux dernières années. La moyenne régionale de papillons capturés est de **1.4 papillons/piège**.



Pontes et dégâts

La **présence de pontes** est signalée dans 1 parcelle à Jeu-les-bois (36) sur 2% des plantes. **Pas de dégât observé.**

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément du suivi de chrysalidation et du relevé des piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte).

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 75°C soit 10 jours environ, ou un **cumul de 280°j** (base 10).

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale.

SESAMIES

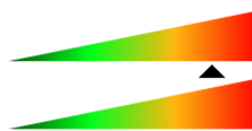
4 sésamies capturées sur 8 pièges relevés cette semaine. Les captures ont eu lieu à Berry-Bouy dans le Cher (1 papillon), à Nihérne dans l'Indre (à confirmer 1 papillon) et à Yzeures-sur-Creuse dans l'Indre-et-Loire (2 papillons). Elles apparaissent avec 3 semaines de retard par rapport à l'année dernière.

LIMACES

Contexte d'observation

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles

A partir de 6 feuilles



De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

Cette semaine, des attaques (traces à nombreux dégâts > 20%) ont été observées sur la totalité des 5 parcelles observées.

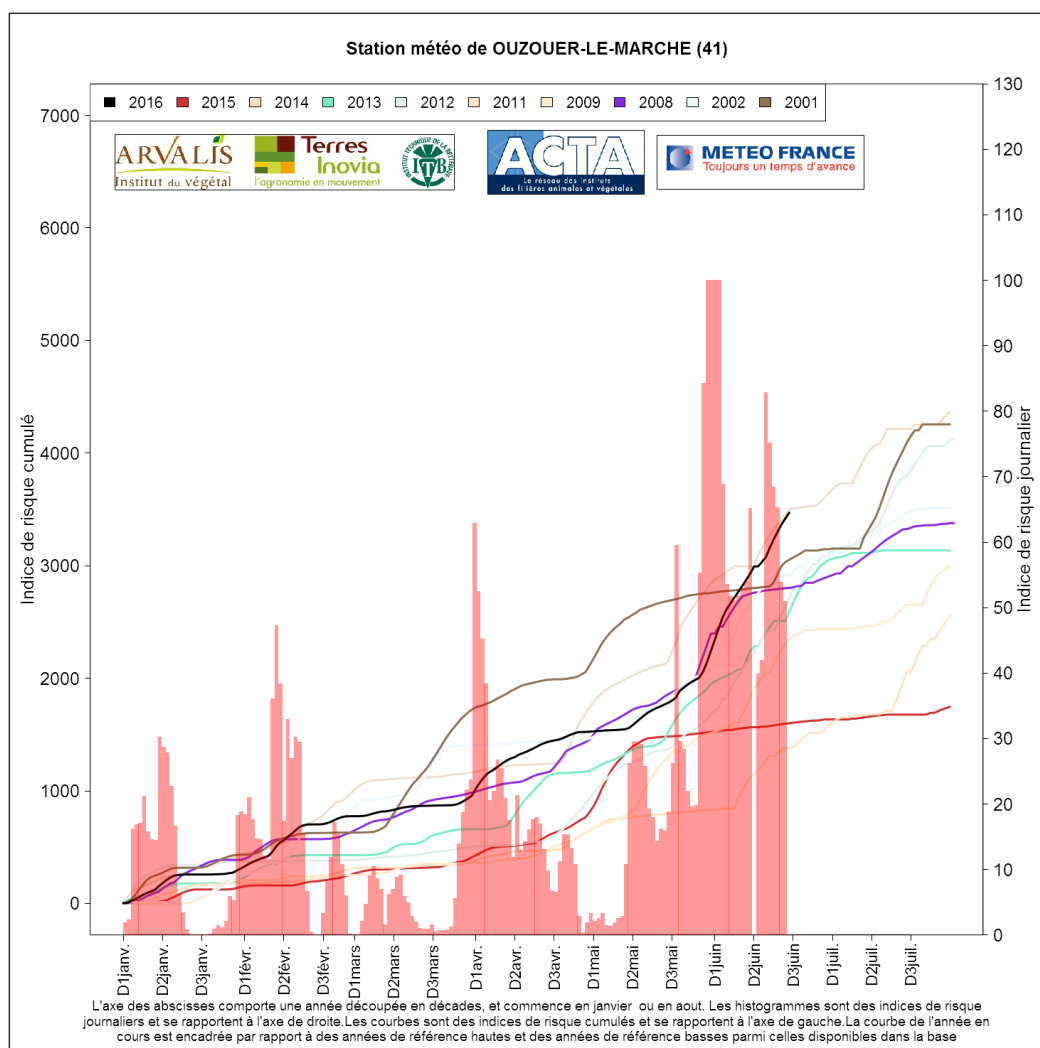


Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal

Prévisions

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de **risque élevé** pour la campagne en cours (graphique ci-après). L'indice de risque a augmenté de manière constante suite à la pluviométrie et aux températures clémentes de ces dernières semaines (courbe noire), facteur favorable au développement des limaces et donc au risque de nuisibilité de celles-ci. Cette courbe de risque est relativement haute (actuellement comparable à 2001)

Le **risque Limaces diminue pour les maïs avec plus de 6 feuilles mais reste élevé pour les maïs entre levée et 5-6 feuilles.**

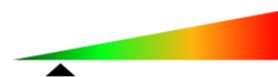


PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 28 parcelles observées, aucune ne présence de *Metopolophium dirrhodum* sur plante. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

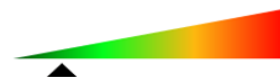
Tous stades



Sitobion avenae :

Sur 31 parcelles observées, 4 signalent de 1 à 10 pucerons *Sitobion*. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

A partir de 3 – 10 feuilles

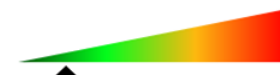


Rhopalosiphum padi :




Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :

Dès 5-6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

GEOMYSE

Sur 7 parcelles observées, 1 présente quelques dégâts (<20%) dans le Loir-et-Cher. Mais hors Réseau de nombreuses parcelles sont signalés comme étant attaquées.

Le symptôme le plus caractéristique est l'épaississement du collet de la plantule qui lui donne un aspect « plant de poireau ». Il n'y a aucune solution curative contre la géomyse.



A : Les dégâts de géomyse sur maïs s'observent souvent sur des séquences de plusieurs plantes consécutives.



B : Le gonflement du collet (à droite) est un symptôme caractéristique d'une plante attaquée par la géomyse (à gauche : plante saine).

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 1 parcelle du Cher avec des ponctuations blanches observées sur la 3^{ème} feuille.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dûes aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Stabilisation des dégâts d'**oiseaux** dans 3 parcelles dans le 228 et 41. Les dégâts sont de faible intensité (1%) à nombreux par zone (>20%).

Traces de présence et quelques dégâts d'altises (<20%) observés dans 3 parcelles du 37 et 45.

Quelques auxiliaires sont observés : 1 à 2% de plantes avec des larves et des adultes de coccinelles dans 4 parcelles du 41 et 45.

Criocères signalés dans 2 parcelles du Loiret avec 2% des pieds touchés.

Traces de présence (1%) d'osciniés dans 2 parcelles du Loiret.

Traces de présence (1%) de tipules dans 1 parcelle du Loir-et-Cher.

Traces de présence (1%) de scutigerelle dans 1 parcelle du Loiret.

Traces de présence (1%) de taupins dans 1 parcelle du Loir-et-Cher.

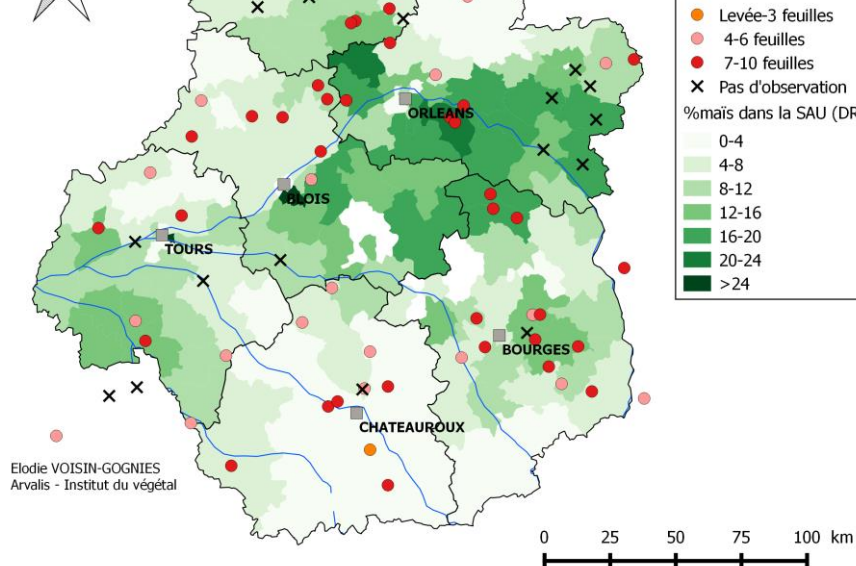
Prochain message : le mardi 28 juin 2016.



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

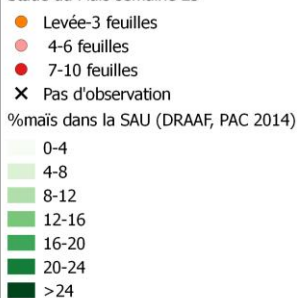
Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 25

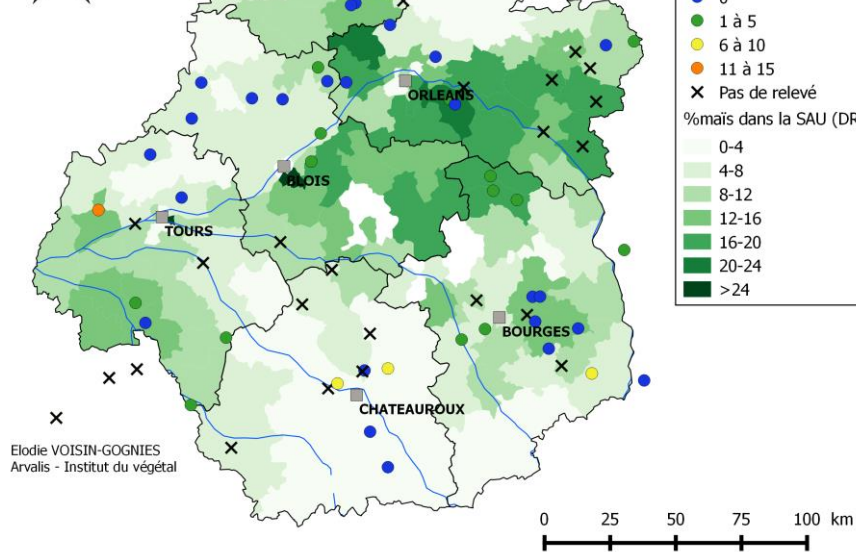


Stade des parcelles de maïs observées - semaine 25

Stade du Maïs semaine 25

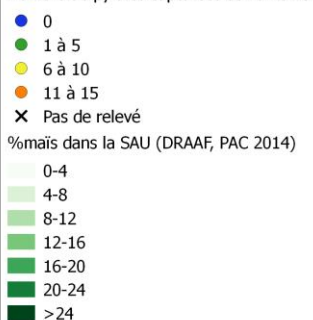


RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 25

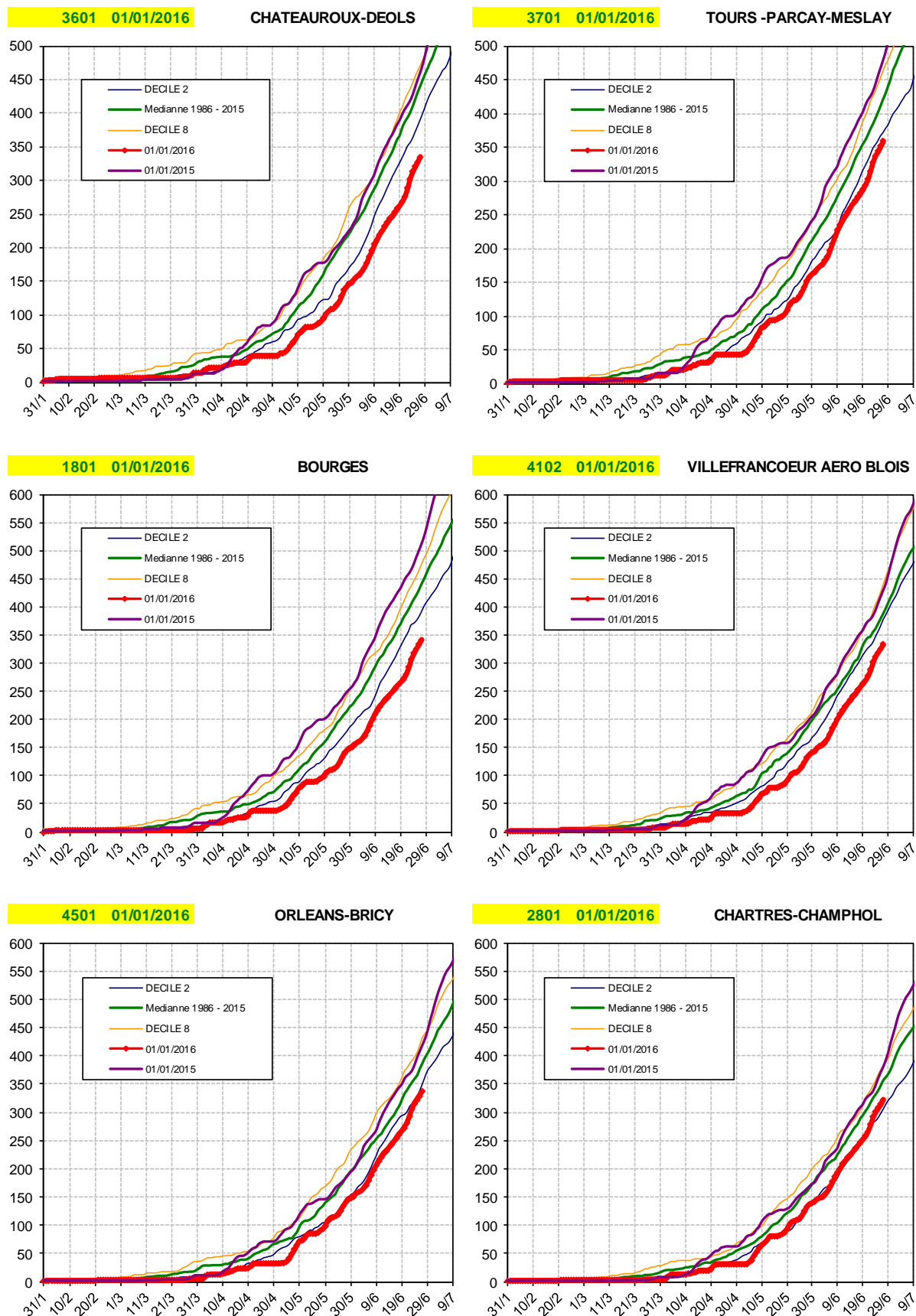


Relevé des pièges pyrale - semaine 25

Nombre de pyrales capturées semaine 25



SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015